Nous Soussigné jean baptiste Desaintleger Chevalier Capitaine
d'infanterie Seigneur en partie de Vorges certifie que le fils de Michel
Bolleau vigneron a Chevregny dans le laonnois a eu en juillet 1769 le bras droit
fracassé aupres de la jointure de l'avant bras par une chute qu'il a fait ~~dunbas~~
d'un cheval que ledit Enfant ayant été conduit a l'hopital des Malades de la Ville
de Laon le Chirurgien dudit hopital ~~ayant~~ vu la fracture avoir decidé l'amputation
que conjointement avec Messieurs Nachet Pere et fils je m'y suis opposé, cet enfant
etant le fils de mon vigneron qu'apres beaucoup de contestation et de debat il a ~~e~~ été
enfin Resolu qu'on ne luy couperoit pas le bras que pandant la cure qui a été ~~tr~~
longue Monsieur Bouthier Chirurgien Major du Colonel general dragons
qui etoit pour lors en garnison a Laon et qui avoit été appellé par le sieur decrignere
Chirurgien dudit hopital avoit été aussi du sentiment de ne point faire l'ampictation
que c'est luy qui a proposé de jetter en bas le bout de l'os qui fait la jointure pour
que la fracture puisse se retablir que par ce moyen l'Enfant sauveroit et le bras et
la vie que cependant il pouvoit en Resulter ~~q~~ d'etre Estropier ce sont les parents
de l'Enfant qui me sont venu avertir de l'operation qu'on vouloit faire et disent
que c'est le sieur Bouthier qui l'avoit proposé en foy de quoy j'ai donné le present certificat
pour servir et valoir ce que de raison, l'ai signé et apposé le scel de mes armes. a Vorges pres Laon
ce vingt trois Novembre 1773. // Desaintleger

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE
BIBLIOTHEQUE